

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
BOUZEBDA KARIM  
Adresse : 56 RUE BICHA YUCEF  
WILAYA ANNABA**

**OBJET : Mise en demeure N°02**

**Projet de : Travaux de réseau canalisation CCLT EL TAREF MSAN/TA1N36**

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/76/2022  
Bon de commande : N° 27 du 25/03/2024  
Ordre de Service ODS N° 41/2024 du 26/03/2024

Suite à la mise en demeure N° 01 relative à votre absence injustifiée du projet de **Travaux de réseau canalisation CCLT EL TAREF MSAN/TA1N36** qui vous a été notifiée le **09/06/2024** et l'expiration du délai de rigueur accordé sur cette dernière, vous êtes mise en demeure pour la deuxième et la dernière fois de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.



25 JUN 2024

**Le Directeur Opérationnel  
d'Algérie Télécom EL TAREF**

P/S  
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications  
d'El Taref  
ARDJOUNI Sofiane

